



Exigences de la Protection Suisse des animaux PSA concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la chasse:

- **Interdiction de la chasse au terrier**
- **Limitation des chasses en battue**
- **Saisie des tirs manqués (non-touché) dans la statistique de la chasse**

Il est absolument crucial aux yeux de la Protection Suisse des Animaux PSA que des améliorations soient enfin apportées et mises en œuvre sur des points importants pour la protection animale. Les méthodes telles que la chasse au terrier sont cruelles pour les animaux impliqués, inefficaces et inutiles. C'est pourquoi nous sommes très favorables aux propositions de minorité (Thorens Goumaz, Girod, Jans, Nussbaumer, Reynard, Semadeni) et nous vous prions d'y apporter votre soutien dans l'optique du bien-être des animaux.

Art. 1 But

1 La présente loi vise à:

e. (nouveau) la garantie d'un exercice de la chasse conforme à la protection des animaux.

Art. 3 Principes

3 (complément) Ils établissent ... des espèces les plus importantes ainsi que des pistages effectués pour retrouver les animaux blessés pendant la chasse. Les pistages sont soumis à obligation d'annonce.

5 (nouveau) La chasse au terrier est interdite.

6 (nouveau) Les battues auront lieu au maximum deux fois par an dans le même territoire de chasse.



Problème no 1: la chasse au terrier

Dans la chasse au terrier, nous avons affaire à une confrontation voulue entre chiens de chasse, renards et blaireaux dans la retraite naturelle de ces gibiers, à savoir le terrier. Le chasseur au terrier accepte d'emblée les morsures et les blessures qui s'en suivront, même pour son propre chien. Le renard/blaireau sort du terrier par crainte de périr et est alors abattu. Si le chasseur perd son chien dans le terrier, alors l'infraction de mise à mort

cruelle par négligence pourrait lui être imputée. L'entraînement des chiens à la poursuite du renard vivant dans les terriers est également cruel pour les animaux. Avec environ 25'000 renards abattus chaque année, la part moyenne de la méthode de chasse au terrier est de l'ordre d'un faible pourcentage, à un chiffre. **Il est grand temps d'interdire cette pratique de confrontation cruelle et inutile entre animaux.**

Problème no 2: la chasse en battue

Les chasses en battue, jusqu'à cinq par an et par réserve, sont de loin la perturbation la plus grave pour le gibier. Les chevreuils qui fuient, en particulier, sont une cible très difficile à atteindre mortellement en raison de l'amplitude de leurs sauts. Cela n'exige pas seulement d'être un excellent tireur, mais aussi d'avoir des nerfs solides et de la force de caractère. Mais même si le tireur fait preuve de ces qualités, le danger de tirs manqués est considérablement accru. La PSA exige par

conséquent **que les chasses en battue soient limitées et qu'elles aient lieu au maximum deux fois par an dans la même zone de chasse.** Les chasses en battue devraient être planifiées sur des surfaces aussi vastes que possible et en différentes zones de chasse, autant que faire se peut. Afin de réduire le taux de tirs manqués, la PSA exige une preuve périodique et exigeante d'adresse au tir sur des cibles en mouvement, pour tous les chasseurs en battue.

Problème no 3: le manque de transparence

A l'abattoir, un échec de l'étourdissement de l'animal peut être réparé immédiatement. Mais ceci est impossible à la chasse: des animaux atteints par des tirs fuient dans les fourrés. En réalité, ces animaux ainsi blessés ne seront retrouvés et abattus que pour une moitié d'entre eux environ. Selon des chiffres bien documentés des Grisons, on en arrive à un taux moyen de tirs manqués de 7% (chevreuils, cerfs, chamois, sangliers). Si l'on ex-

trapolait ce pourcentage aux 90'000 animaux sauvages abattus en Suisse chaque année, le nombre d'animaux atteints serait de 6000 à 10'000. La PSA demande donc **d'ancrer dans la LChP l'obligation d'annonce des pistages entrepris à l'échelon national. Les résultats doivent être collectés dans une statistique annuelle de la chasse.** Cette transparence est d'ailleurs également dans l'intérêt des chasseurs.

Notre conclusion:

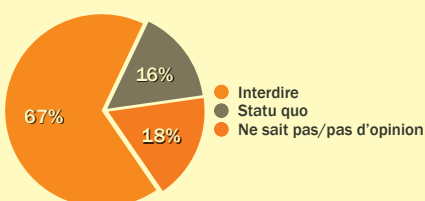
La chasse au terrier n'a plus sa place dans une chasse moderne, et le nombre de chasses en battues doit être limité au strict nécessaire. Une chasse moderne est transparente, surtout en ce qui concerne le pire incident qu'elle puisse causer,

autrement dit un animal blessé par balle, qui s'enfuit. Il s'agit donc d'inscrire dans la LChP le pistage, son obligation d'annonce et le relevé de ces informations dans des statistiques cantonales et fédérales de la chasse.

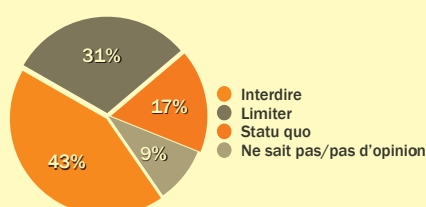
Résultats de l'enquête Demoscope de mars 2019

Environ 1000 personnes ont été interrogées en ligne dans toute la Suisse.

Chasse au terrier: l'interdire sur tout le territoire national?



Chasse en battue: l'interdire totalement ou en réduire le nombre?



Tirs manqués: les relever dans la statistique sur la chasse?

